

SALLE DE FESTIVITÉS « AU TRAIT D'UNION »

INFORMATION PRATIQUES

L'équipement est d'une surface totale de 450 m², dont les surfaces utilisables se décomposent comme suit :

- une salle de 260m², garnie en permanence (voir fiche « Mobilier de la salle » du règlement) ;
- un accueil de 50m² ;
- un office (dont les matériels sont listés dans le règlement, voir fiche « liste du matériel de l'office ») ;
- une réserve ;
- un vestiaire et des sanitaires.

Le nombre maximum de personnes pouvant être accueillies dans la salle de festivités est de 200 sur une configuration « debout » (cocktail) et de 170 personnes sur une configuration « assise » (repas).

La salle est équipée d'un limiteur de bruit taré à 100 db (au bout de 3 alertes l'électricité sera coupée automatiquement).

Le WI FI est mis à disposition gratuitement et nécessite de se connecter individuellement par un système sécurisé filtrant les contenus illicites.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT

La salle de festivités sera louée (ou mise à disposition pour les associations) toute l'année par ordre de priorité :

- 1) Aux particuliers résidant à Magny-les-Hameaux, dans la limite de 2 fois par année civile et par foyer.
- 2) Aux particuliers ne résidant pas à Magny-les-Hameaux sous réserve de la disponibilité des créneaux d'occupation demandés, dans la limite de 2 fois par année civile et par foyer.
- 3) Aux associations à but non lucratif ayant soit leur siège à Magny-les-Hameaux, soit y exerçant leur(s) activité(s), dans la mesure de la disponibilité des créneaux d'occupation demandés.

Conformément à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette mise à disposition se fera alors à titre gratuit mais le coût du ménage sera payant.

En tout état de cause, la salle ne pourra être mise à disposition du demandeur s'il entend y organiser une manifestation à but lucratif.

Concernant les demandes de réservation des associations, la commune est seule compétente pour décider de l'équipement communal le plus approprié à la tenue de la manifestation. Elle se réserve ainsi le droit de refuser la réservation de la salle de festivités si un autre équipement communal plus adapté est disponible à la date de réservation souhaitée. Dans ce dernier cas, elle proposera à l'association la mise à disposition de cet autre équipement.

- 4) Aux entreprises magnycoises, dans la mesure de la disponibilité des créneaux d'occupation demandés, aux tarifs particuliers magnycois (événement interne non commercial).
- 5) Aux entreprises, associations, structures ou institutions non Magnycoises (événement interne non commercial).

MODALITÉS DE RÉSERVATION

La demande de réservation devra être adressée au Maire par courrier postal ou mail, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
A l'attention du service de réservation de salles
BP 10033
78772 MAGNY-LES-HAMEAUX CEDEX

salles@magny-les-hameaux.fr

CRÉNEAUX DE RÉSERVATION

JOURS	Créneaux horaires
Du lundi au vendredi	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00 Du lundi au jeudi de 18h00 à 2h00 Du vendredi de 8h00 à 15h00
Vendredi soir	De 16h00 à 8h00 le samedi
Samedi	De 9h00 à 22h00 De 17h00 à 8h00 le dimanche
Dimanche et jours fériés	De 9h00 à 22h00
Week-end	Du samedi à 9h00 au dimanche, 18h00 Du vendredi 17h00 au dimanche, 18h00

Jours fériés accolés au we :

Les lundis fériés, la salle sera louée / mise à disposition du vendredi soir 16h00 au mardi matin 8h00 exceptionnellement

Les vendredis fériés, la salle sera louée / mise à disposition du jeudi 18h00 au lundi matin 8h00 exceptionnellement

TARIFS

LOCATION VAISSELLE (possibilité de révision des tarifs tous les ans)

• Jusqu'à 50 personnes : 78 €

• de 51 à 100 personnes : 154 €

• de 101 à 200 personnes : 205 €

NETTOYAGE

Prestation payante obligatoire pour les associations à but non lucratif ayant leur siège ou exerçant leur activité à Magny-les-Hameaux. De 80,50 euros à 137 euros en fonction du jour (samedi, dimanche ou jour férié).

Cette prestation n'exclut pas le fait de **nettoyer sommairement la salle** : ranger tables et chaises sur les chariots, balayer la salle et sortir les poubelles et autres détritus à déposer dans les containers spécifiques.

LOCATION SALLE (NETTOYAGE INCLUS)

Jour	Créneaux horaires	Résidents et entreprises, structures ou institutions Magnycois	Résidents et entreprises, associations, structure et institution non Magnycois
Du lundi au jeudi	• De 8h à 17h • De 18h à 02h	390 euros 338 euros	544 euros 467 euros
Vendredi	De 8h à 15h	390 euros	544 euros
Vendredi soir	De 16h à 08h le samedi	595 euros	853 euros
Samedi	• De 9h à 22h • De 18h à 08h le dimanche	698 euros 698 euros	1008 euros 1008 euros
Dimanche et jours fériés	De 9h à 22h	647 euros	878 euros
Week-end	• Du sam 9h au dim 18h • Du vend 17h au dim 18h	956 euros 1111 euros	1626 euros 1626 euros

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur complet est accessible depuis le site internet de la Ville, rubrique «vie pratique» : www.magny-les-hameaux.fr

Suivez-nous sur :